GOUVERNANCE : LES DESSOUS DE LA DISSOLUTION



En politique rien n'arrive par hasard. La décision du Président Macron de dissoudre l'Assemblée nationale au lendemain du second tour des législatives, le 8 juillet 2024, a été beaucoup critiquée par les médias et bon nombre de Français. En effet, disait-on alors, pourquoi prendre une décision aussi brutale alors que rien ne presse et qu'une période d'apaisement se profile avec l'arrivée des Jeux olympiques ? «Encore une décision arbitraire de Jupiter !» A-t-on entendu.

En réalité cette décision n'avait rien d'irréfléchie. Le Président savait qu'à la rentrée parlementaire d'octobre, le 49.3 avait toutes les chances d'être appliqué et qu'une période de grande confusion allait s'en suivre… avec le risque de ne pas voir le Budget voté dans les temps et selon les directives imposés par Bruxelles. Il fallait donc anticiper pour se réserver une marge de manœuvre, ce qu'il a fait. A quelques jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, il précisait : «*J'ai décidé de cette dissolution en mon âme et conscience parce que l'Assemblée ne correspondait plus à la société et parce qu'une majorité avait annoncé qu'elle déposerait une motion de censure à l'automne*».

Le brouhaha médiatique qui a suivi la dissolution a passé sous silence la publication d'une proposition de la Commission européenne visant à engager une procédure contre la France pour : «**déficit excessif**». Cette procédure est prévue à l'article 126 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et déclenchée lorsque la dette d'un pays excède les 60% de son PIB et qu'en plus, son déficit dépasse les 3%. Est-il bon de rappeler que la France avec ses **3.157 milliards d'euros de**

dette est à plus de 100% de son PIB et que **son déficit atteint 5,5% de la richesse nationale** ? Six autres pays qui ne respectent pas non plus le pacte de stabilité seraient aussi concernés par cette procédure.

La France se trouve donc dans l'obligation d'agir vite pour présenter, non pas au Peuple mais aux technocrates de Bruxelles, un budget de rigueur qui sied à ces messieurs dames. Je reviendrai dans un prochain billet sur ce fameux budget à élaborer qui n'a pas fini de faire des vagues et susciter la colère de nombreux compatriotes appelés, une nouvelle fois, à serrer la ceinture et mettre encore la main à la poche.

La situation du pays n'est pas sans rappeler la mésaventure qui est arrivée à nos amis Grecs il y a quelques années ; ils avaient parait-il triché sur leur situation budgétaire. La position particulière de la France en tant que pays cofondateur de l'Europe peut-elle suffire à inspirer quelque mansuétude de la part de la Commission ? Pas sûr ! Argent et sentiments font rarement bon ménage.

Pour conclure, bien que la situation du pays n'incite pas aux réjouissances pas plus que faire ripaille, notre Président européiste, lors des J.O de Paris cet été, n'a pas semblé particulièrement affecté par la faillite du pays comme le montre la vidéo ci-dessous.

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2024/09/Qui-na-pas-saute-nest-pas-Francais.mp4

Sources : Photo : https://www.change.org/p/pr-dissolution-de-l-assembl%C3%A9e-nationale – Nexus N° 154 Septembre/octobre 2024.